



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-81586>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-81586**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : HOSPICES CIVILS DE LYON - ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT VAL RHONE CENTRE - DIRECTION DES ACHATS

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26690027300019

Ville : Lyon Cedex

Code postal : 69373

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACHAT DE DISPOSITIFS MEDICAUX ANTI ESCARRE UM A AIR STATIQUE AVEC POMPE ET REGULATION DE PRESSION PAR VALVE

Code CPV principal - Descripteur principal : 33140000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : ACHAT DE DISPOSITIFS MEDICAUX ANTI ESCARRE UM A AIR STATIQUE AVEC POMPE ET REGULATION DE PRESSION PAR VALVE

Critères d'attribution : **Prix : 45% **Valeurs technique : 35% **Développement durable : 20 % dont Social : 40%, RSE (environnementale) liée aux dispositifs : 50%, Label ou normes détenus par la société concernant le développement durable : 10%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Décision du Pouvoir Adjudicateur le 25/06/2025 ***** Le lot unique a été attribué au fournisseur HOSPIDEX, Siret : 351 982 509 00041, avec un montant maximum de 352 000 € HT.***** Référé contractuel pouvant être exercé au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles L551-13 à L551-23 du code de justice administrative ; recours en contestation de validité qui peut être exercé par les tiers au contrat et

pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des « mesures de publicité appropriées

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/07/2025